LA CARTTE, la Caisse d'Avances de PROCIVIS





La CARTTE, la genèse

- Dispositif créé et développé **depuis 2015** par les 3 SACICAP de Nouvelle Aquitaine en partenariat avec la Région
- Pour faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique en faisant l'avance des subventions dont les propriétaires occupants bénéficient pour réaliser leurs travaux
- Fonds doté de 3,8 M€ (2,7 M€ des SACICAP, 1 M€ de la Région Nouvelle Aquitaine et 100 k€ du Département de la Dordogne)
- Une aide plafonnée à 9 000 € par dossier
- Aujourd'hui, plus de 1900 dossiers financés (95% de propriétaires occupants très modestes)
- Et plus de 10 M€ d'euros débloqués





La CARTTE, le fonctionnement

- La CARTTE vient compléter le dispositif d'avance de l'Anah
- L'Anah verse des avances à hauteur de 50% ou 70 % selon les territoires
- La CARTTE apportera le complément à hauteur de 30 % ou 50 %
- La CARTTE peut avancer aussi les subventions des collectivités dans la limite de 9 000 € par dossier
- Déblocage à l'artisan réalisant le chantier ou à l'opérateur assurant une gestion des fonds sous mandat
- Le remboursement de l'avance CARTTE se fait :
 - Par l'Anah au solde du dossier et au profit de PROCIVIS sur présentation de la procuration Anah
 - Par les collectivités au solde du dossier et au profit de PROCIVIS
 - Par l'opérateur si il est gestionnaire des fonds sous mandat à réception des subventions





La CARTTE, un process aguerri

Opérateur

Accompagnement du propriétaire dans le montage administratif, technique et financier de son dossier travaux

Opérateur

Dépôt des demandes de financements auprès des différents financeurs (Anah, Colectivités, CARTTE, ...)

Validation

des financeurs

Procivis NA

Edition des procurations pour la perception des fonds et de la réconnaisance de dette pour bénéficier de l'avance CARTTE



Signature du propriétaire

6 Financeurs

Versement du solde des aides de l'Anah et de la collectivité à PROCIVIS en remboursement de l'avance CARTTE



A la fin des travaux, dépôt du dossier de paiement des aides auprès des différents financeurs, en joignant les procurations signées à l'étape 3

4

Procivis NA

Au démarrage des travaux, versement de l'avance CARTTE aux artisans réalisant les travaux

Réalisation des travaux





La CARTTE vue par le SIPHEM : Laurence Combalié, chargée d'opérations

- Comment ce dispositif d'avance vous aide au quotidien dans la gestion de vos dossiers ?
 - créer un climat de confiance avec les artisans en leur apportant un règlement rapide de leur facture :
 - Soit pour l'acompte qui permet un démarrage rapide des travaux
 - soit en cours de chantier qui permet une bonne avancée du chantier
 - soit pour le solde qui permet à l'artisan d'être réglé rapidement
 - Peu importe la phase, l'artisan est rassuré et il n'hésite plus à faire des travaux chez des familles qui bénéficient d'aides publiques
- Quels sont les avantages de la CARTTE résumés en trois mots ?
 - Sécurisant (les fonds ne transitent pas par les comptes des familles)
 - Pratique (les fonds sont versés directement sur le compte de l'artisan)
 - Rapide (les demandes sont traitées rapidement, les artisans n'ont pas d'avance de trésorerie à faire)
- Quelles sont les difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer ?
 - seule difficulté sur les dossiers modestes quand nous ne pouvons pas solliciter la CARTTE.





La CARTTE vue par un artisan : Mme Lopez, gérante de la Sarl ARDP

- Comment avez-vous connu le dispositif CARTTE ?
 - ARDP a connu la CARTTE, par le biais du SIPHEM, Maisons de l'Habitat, dans le cadre des rénovations que nous avons effectuées pour le compte de propriétaires occupants
- Pouvez-vous nous dire qu'elles en sont les avantages pour votre entreprise ?
 - Avance rapide des subventions
 - Avance versée directement sur le compte entreprise, ce qui évite aux propriétaires, la tentation à la "dépense". C'est une vraie garantie financière !
 - ARDP étant labellisée RGE et Handibat, il y a une prise en compte des dossiers mixtes
- Comment ce dispositif d'avance vous aide au quotidien dans la gestion de votre trésorerie ?
 - Les avances CARTTE interviennent avant le début des travaux, ce qui nous permet de ne pas faire d'avance de trésorerie
 - suivant le stade du dossier et les demandes de déblocages auprès des différents financeurs, les virements de la CARTTE interviennent aussi en cours des travaux ce qui complète les acomptes déjà versés par les autres organismes et/ou le propriétaire





Le dépôt des dossiers

• Depuis juin 2021, PROCIVIS a mis en place une plateforme :

www.procivisonline.fr

- Cette plateforme permet :
 - De déposer un dossier
 - Pour plusieurs type de financement PROCIVIS : CARTTE et/ou prêt missions sociales
 - Possibilité de revenir sur la demande pour ajouter des documents au fil du temps si besoin



LA CARTTE, la Caisse d'Avances de PROCIVIS

